

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE MONTGERON
CONSEIL MUNICIPAL**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

OBJET : **N°26/21**
Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) -
représentants du Conseil municipal

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le 13 du mois d'avril à 19h30, LE CONSEIL MUNICIPAL, convoqué le 3 avril 2026, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Sylvie CARILLON, Maire

CONSEILLERS EN EXERCICE

Le Maire, soussigné, certifie que le compte-rendu de la présente délibération a été affiché dans les délais légaux.

Présents : Mme Sylvie CARILLON, Maire, M. GAUDEAU, Mme DOLLFUS, M. VEYRAT, Mme GUERY, M. CORBIN, Mme RIOU-HARCHAOUI, M. KNAFO, Mme POULET, M. ALLARD, Mme NICOLAS, M. MAGADOUX, Mme GARTENLAUB, Mme LAPORTE, M. LEROY, Mme MARQUES CARLOS, M. CHEVERT, M. FERRIER, Mme BENZARTI, M. LE MEUR, M. SOUMARE (*à partir de 20h43*), M. DUROVRAY (*à partir de 19h54*), Mme FERRIER, Mme PROVOST, Mme MORIN, Mme CIEPLINSKI, Mme BILLEBAULT, M. HIDRI, Mme POIVRE, M. VINCENT, M. MILOSEVIC, Mme BOULAY

Absents ayant donné procuration :

M. DUROVRAY ayant donné procuration à Mme DOLLFUS (*jusqu'à 19h54*)
M. GOURY ayant donné procuration à M. GAUDEAU
Mme TOUCHON ayant donné procuration à Mme GUERY
M. SOUMARE ayant donné procuration à Mme CARILLON (*jusqu'à 20h43*)
M. PRIM ayant donné procuration à Mme CIEPLINSKI

M. VEYRAT a été élu secrétaire de séance

OBJET : COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFERÉES (CLECT) – REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L2121-29,

Vu l'arrêté préfectoral n°2015-PREF.DRCL/951 du 14 décembre 2015 portant création d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre issu de la fusion de la Communauté d'agglomération Sénart-Val de Seine et de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres,

Vu le Code Général des impôts notamment en son article 1609 nonies C,

Considérant que la Commission Locale d'Évaluation des Charges de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine est composée de Conseillers municipaux,

Considérant qu'il est nécessaire que chaque commune membre de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine dispose d'au moins un représentant,

Considérant que la commune de Montgeron membre de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine doit désigner deux représentants,

Considérant que la désignation a lieu à bulletin secret ou à main levée si le Conseil municipal le décide à l'unanimité,

Considérant que se sont portés candidats : M. GAUDEAU, Mme POULET,

Considérant l'avis de la Commission municipale permanente en date du 8 avril 2026,

**Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité**

Abstentions : Mme CIEPLINSKI, M. PRIM, Mme BILLEBAULT, M. HIDRI, Mme POIVRE, M. VINCENT, M. MILOSEVIC, Mme BOULAY

DECIDE A l'unanimité que la désignation des membres de la commission se fera par vote à main levée.

PROCEDE A la désignation de deux représentants du Conseil municipal au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine :

Ont obtenu 27 voix : M. GAUDEAU, Mme POULET

Par conséquent, sont désignés : M. GAUDEAU, Mme POULET.

DIT Que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

POUR EXTRAIT CONFORME

Sylvie CARILLON
Maire de Montgeron
Conseillère régionale d'Île-de-France